

# Gestion des déchets Biomédicaux en République du Bénin : Mise en garde du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable

*Le mode de gestion des déchets biomédicaux des formations sanitaires en République du Bénin est défectueux. C'est au vu du danger, qu'ils représentent tant pour le personnel sanitaire que pour les usagers des centres de santé publique que le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable met en garde.*

Par Megan Valère SOSSOU

## **Des déchets biomédicaux entreposés à l'air libre**

Dans un communiqué en date du mardi 18 Aout 2020, le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable constatant le mauvais traitement réservé aux déchets biomédicaux a invité les responsables des structures sanitaires publiques à plus de prudence.

Le communiqué rappelle que les dispositions du décret N° 2002-484 du 15 Novembre 2002 portant gestion rationnelle des déchets biomédicaux en République du Bénin ont précisé clairement les modalités d'entreposage, de transport et de traitement des déchets biomédicaux.

En tout état de cause, la police environnementale et toutes les autres forces habilitées, sont instruites pour veiller au respect strict de la réglementation et sanctionner les contrevenants a-t-il souligné dans le communiqué.

Actualité Ecocitoyenneté Durabilité